

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3502

présenté par
M. Quatennens

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Nous refusons, par cet amendement, l'application de cette réforme pour les "agents publics non titulaires qui ne relèvent pas d'un autre régime complémentaire obligatoire vieillesse".